



Merci d'utiliser  
vos nom et  
prénom comme  
identifiant Zoom



Merci de poser  
vos questions via  
le chat ou  
en levant la main



Merci de laisser  
votre micro coupé

# Publier librement ?

Café science ouverte PAMIR

Laurent Romary

# Publier ?

- **Un terme ambiguë**
  - Rendre public (ex. antériorité pour l'examen de brevet)
  - Publication scientifique : revues, conférences, relecture par les pairs
- **Une variété de formes**
  - Stabilisation de l'article scientifique, des revues scientifiques depuis les années 1950
  - Autres formes : tweets, billets de blog, preprints (arXiv)
  - Autres objets : jeux de données, images, logiciels, méthodes

# Un peu de vocabulaire

- **Versions d'un article scientifique**
  - **Preprint** = manuscrit auteur
  - **Postprint** = manuscrit auteur révisé intégrant la relecture par les pairs ou encore « manuscrit accepté pour publication » (LPR)
  - **Version éditeur** ~~version of record~~
- **Licences**
  - Creative commons (CC) : initiative internationale proposant des licences à associer à des contenus en ligne
    - BY – *attribution* : les auteurs des contenus doivent être cités
    - ND – *non dérivative* : les contenus ne peuvent pas être modifiés
    - NC – *non commercial* : les contenus ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales
    - SA – *share alike* : les contenus réutilisés doivent être partagés dans les mêmes conditions
    - + CC0 : renoncement maximal (hors droit moral)
  - Compromis cap-vitesse : plus on contraint moins on diffuse

# Librement ?

- **Liberté d'écriture**
  - Contenu, forme, canal
- **Contraintes légales**
  - Protection de la vie privée, droit des affaires, propriété intellectuelle
- **Bonnes pratiques**
  - Citation, utilisation d'outils numériques (type *large language model*) ?
- **Contraintes institutionnelles**
  - Evaluation de la recherche (recrutement, carrière)
  - Financement de la recherche (exigences de diffusion)
- **Contraintes commerciales**
  - Transfert des droits patrimoniaux dans le cadre de contrats d'édition

# Un principe de base – la liberté académique

- **Article L952-2 du Code de l'éducation**
  - « Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une **pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression** dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité. »
- **Conséquence**
  - Choix des thèmes de recherche, de la diffusion des résultats
  - Choix des canaux de diffusion des résultats

# La loi nous protège de certaines contraintes de l'édition privée

- **Loi pour une République numérique – loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016**
  - Périodiques
  - Activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, par des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne
  - Droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication
  - Embargo : 6 mois en STM, 12 mois en SHS

# Une initiative européenne – la cOAlition S

- Consortium d'agence de financement (dont l'ANR) - <https://www.coalition-s.org>
  - Publication d'un plan S sur l'ouverture des publications - <https://www.coalition-s.org/addendum-to-the-coalition-s-guidance-on-the-implementation-of-plan-s/principles-and-implementation/>
  - Proposition d'une stratégie de rétention des droits (RRS – *Rights retention strategy*)
    - Imposer la licence CC-BY au niveau des manuscrits auteurs au moment de la soumission
    - Deux critiques principales
      - Responsabilité porte sur les épaules des auteurs
      - Risque de rejet de la part des éditeurs

# Les modèles économiques de l'édition – la liberté à quel prix ?

- **Modèle lecteur-payeur**
  - Modèle classique sous abonnement
  - Négociations nationales (consortium Couperin)
    - Favorise les gros éditeurs commerciaux
    - Préservation du chiffre d'affaires
  - Barrière à la lecture
- **Modèle auteur-payeur**
  - Paiement de frais de publication (APC – *article processing charges*)
  - Fragmentation du budget au niveau des chercheurs
  - Licences variables – fragmentation du corpus (entre éditeurs)
  - Déport massif vers les institutions publiantes (perte des lecteurs non-publiants – entreprises, agences de brevet)
- **Modèle diamant**
  - Financement direct de plateformes d'édition
  - Emergence de nombreuses plateformes. En France : Episciences, PCI, Mersenne, OpenEdition
  - Modèle le plus vertueux

# HAL en toute liberté !

- **Une archive ouverte nationale de diffusion des publications**
  - Du preprint à la version éditeur (dans certains cas)
- **Dépôt par l'auteur**
  - Maîtrise de son identité, de ses affiliations, de la version diffusée, des licences, des embargos
- **Des dépôts modérés par des tiers (équipes documentaires au CCSD ou dans les établissements)**
  - Le prix à payer pour la qualité...
- **Gestion des versions**
  - Mises à jour, corrections
- **Visibilité**
  - Indexation et structure en collections (ex. PAMIR)
- **HAL offre un canal pérenne de libre publication de ses productions**